

CONSEIL MUNICIPAL DE SENLIS

COMPTE RENDU de la réunion publique du **Jeudi 26 Mai 2011**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 19 Mai 2011 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le Jeudi 26 Mai 2011 à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 - Présents : 31 – Pouvoir : 01 - Votants : 32 – Absent excusé : 01

Présents : Mme LOISELEUR – M. SIX – Mme PRUVOST-BITAR – M. SMITH - Mme ROBERT - M. LHOYER - Mme GORSE-CAILLOU – M. COUDIERE – Mme PRIN – M. de FOMBELLE - Mme MULLIER – M. DUTRAY – M. DERODE - Mme TEBBI – M. CURTIL – M. EVENNOU – Mme BAZIREAU - M. PRUCHE – Mme LOPEZ – M. CLERGOT - Mme CLIN – Mme THAVARD - Melle BENOIST - M. KAUFMANN – M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS – Mme HULI – M. MARIANI - **A donné mandat de voter en son nom** : Mme SIBILLE à M. SIX - **Excusé** : M. PELILLO - **Secrétaire** de séance : M. KAUFMANN - **Présidence** de séance : Mme LOISELEUR, Maire

ORDRE DU JOUR

- 01 - Désignation d'un secrétaire
- 02 - Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal
- 03 - Désignation de représentants du Conseil Municipal à la Commission Communale des Impôts Directs – modification
- 04 - Fixation d'un tarif pour les encarts publicitaires du guide « saisons culturelles » et du guide des activités culturelles pour les scolaires
- 05 - Modification de la tarification applicable :
 - 05 - aux tournages de films
 - 06 - aux musées pour les groupes scolaires et centres de loisirs
- 07 - Convention avec le Groupe Sportif Senlisien, section haltérophilie
- 08 - Personnel communal : modification de postes
- 09 - Prise en charge de frais de transport
- 10 - Recours à la délégation de service public :
 - 10 - eau potable, et désignation des membres de la commission
 - 11 - assainissement, et désignation des membres de la commission
- 12 - Demande de subvention pour l'extension du réseau d'eaux pluviales rue du Vieux Four :
 - 12 - annulation
 - 13 - nouvelle délibération
- 14 - Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'aménagement du parking du gymnase Fontaine des Prés :
 - 14 - annulation
 - 15 - nouvelle délibération
- 16 - Travaux d'entretien courant des voiries communales – appel d'offres ouvert
- 17 - Cession mobilière
- 18 - Information sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Oise

Les délibérations sont exécutoires au 27 Mai 2011 : reçues par Monsieur le Sous-Préfet de Senlis le 27 Mai 2011, affichées le 27 Mai 2011

SECRETARE DE SEANCE

Madame le Maire expose :

Je vous invite à choisir, parmi les membres du Conseil Municipal, un secrétaire de séance. Il est d'usage de désigner le plus jeune membre du Conseil Municipal.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a désigné Monsieur KAUFMANN secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 JANVIER 2011 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame le Maire a donné lecture des décisions suivantes prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal.

31 du 18 Avril - désignation de Maîtres Demeure et Ricard, avocats associés pour représenter les intérêts de la Ville de Senlis dans le cadre du recours SCI MEL/Ville de Senlis relatif au refus de PC du 8/12/2009

32 du 18 Avril - désignation de Maîtres Demeure et Ricard, avocats associés, pour représenter les intérêts de la Ville de Senlis dans le cadre du recours BASCOP/Ville de Senlis relatif à l'arrêté interruptif de travaux du 21/01/2011 – référence Tribunal Administratif n° 1100552-4

33 du 18 Avril - désignation de Maîtres Demeure et Ricard, avocats associés pour représenter les intérêts de la Ville de Senlis dans le cadre du recours BASCOP/Ville de Senlis relatif à la décision du 29/09/2010 – référence Tribunal Administratif d'Amiens n° 1003276-4

34 du 20 Avril – convention avec la commune de Trumilly pour le prêt d'un podium non couvert à titre gracieux du 29 avril au 02 mai

35 du 20 Avril – contrat avec la société Aktion Evènement pour la mise à disposition d'une structure gonflable le dimanche 08 mai à l'occasion de la braderie des commerçants – montant : 494 euros TTC

36 du 5 Mai – convention avec la société Toshiba pour l'entretien et la maintenance de trois photocopieurs situés en Mairie pour une durée de trois mois – montant mensuel total : 450 euros HT

37 du 9 Mai - contrat d'engagement de la formation musicale « Ces Chers Disparus » pour une représentation musicale le 19 mai 2011, de 16h00 à 17h30 environ, à la résidence Thomas Couture – montant total: 297,26 euros (165 euros de rémunération nette de l'animation et 132,26 euros de charges du guichet unique)

38 du 10 Mai – décision de ne pas user du droit de préemption

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - MODIFICATION
--

Madame le Maire expose :

Par délibération en date du 31 Mars 2011, nous avons procédé à la désignation des représentants suivants du Conseil Municipal à la Commission Communale des Impôts directs :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Denis LHOYER	M. Jean-Louis DERODE
M. Christian de FOMBELLE	M. Henri DUTRAY
Mme Lynia THAVARD	M. Benoît CURTIL
M. David SMITH	Mme Marie-Christine ROBERT
M. Maurice CLERGOT	Mme Isabelle GORSE-CAILLOU
M. Emmanuel PELILLO	M. Hervé COUDIERE
M. Francis PRUCHE	M. Bruno SIX
Mme Annie BAZIREAU	M. Marc MOUGAILLARD
Mme Fadhila TEBBI	M. Michel BLOT
Mme Michèle MULLIER	M. Jean-Michel LEBLANC
Mme Marie PRIN	Mme Florence MIFSUD
Mme Elisabeth SIBILLE	Mme Yvette BASCOP
M. Jacques-Marie BROUST	M. Edouard INBONA
M. Jean-Marie MARIANI	M. Norbert BOUILLON
M. Marc DHILLY	M. Jean OCCELLI
Mme Catherine HUDSON	M. Sam ACHIO

Par courrier en date du 27 avril 2011, le Directeur départemental des Finances Publiques a attiré mon attention sur la situation de Monsieur Norbert BOUILLON, désigné comme suppléant, qui remplit la condition particulière de propriétaire de bois ou forêts, et qu'il convient de nommer en qualité de titulaire.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé de modifier la liste de la façon suivante :

Titulaires

M. Denis LHOYER
M. Christian de FOMBELLE
Mme Lynia THAVARD
M. David SMITH
M. Maurice CLERGOT
M. Emmanuel PELILLO
M. Francis PRUCHE
Mme Annie BAZIREAU
Mme Fadhila TEBBI
Mme Michèle MULLIER
Mme Marie PRIN
Mme Elisabeth SIBILLE
M. Jacques-Marie BROUST
M. Jean-Marie MARIANI
M. Marc DHILLY
M. Norbert BOUILLON

Suppléants

M. Jean-Louis DEROODE
M. Henri DUTRAY
M. Benoit CURTIL
Mme Marie-Christine ROBERT
Mme Isabelle GORSE-CAILLOU
M. Hervé COUDIERE
M. Bruno SIX
M. Marc MOUGAILLARD
M. Michel BLOT
M. Jean-Michel LEBLANC
Mme Florence MIFSUD
Mme Yvette BASCOP
M. Edouard INBONA
Mme Catherine HUDSON
M. Jean OCCELLI
M. Sam ACHIO

FIXATION D'UN TARIF POUR LES ENCARTS PUBLICITAIRES DU GUIDE « SAISONS CULTURELLES » ET DU GUIDE DES ACTIVITES CULTURELLES POUR LES SCOLAIRES

Madame le Maire expose :

Afin de percevoir des recettes publicitaires, la ville souhaite proposer aux entreprises de publier une annonce sur la 4^{ème} de couverture :

- du guide « saisons culturelles » : édité 4 fois par an en format A5, tiré à 10.000 exemplaires, distribué dans toutes les boîtes aux lettres aux habitants de Senlis et téléchargeable en format informatique sur le site internet de la ville,
- du guide des activités culturelles pour les scolaires : édité 1 fois par an en format A5, tiré à 400 exemplaires, distribué aux enseignants de la circonscription de Senlis et téléchargeable sur le site internet de la ville.

Cet encart publicitaire sera proposé à un annonceur unique pour un « contenu unique » (pas de découpage de la page en plusieurs annonces).

La ville se réserve le droit de sélectionner l'annonceur dont la proposition sera le plus en adéquation avec la politique municipale et le contenu de la publication.

Il est proposé le tarif de 500 € pour une publicité couvrant toute la 4^{ème} de couverture de ces 2 supports de communication.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme BEAUVAIS),

- a décidé de fixer à 500 euros par parution le prix pour une publicité couvrant toute la 4^{ème} de couverture de ces 2 supports de communication.

MODIFICATION DE LA TARIFICATION APPLICABLE AUX TOURNAGES DE FILMS

Madame ROBERT expose :

La politique tarifaire d'accueil des tournages, actuellement trop élevée, a fait perdre des tournages à la Ville de Senlis en 2010, et agit comme un frein à leur développement.

Cette grille tarifaire doit évoluer de manière à s'adapter à l'économie des différentes productions : cela permettra de redynamiser l'accueil de tournages sur la ville, qui est source de rentrées économiques pour la ville comme pour les commerces locaux, et de rayonnement culturel de Senlis au niveau national et international.

Le tarif actuel, qui est de 1825,20 euros la demi-journée et 3650,40 euros la journée, quel que soit le type de production, ne correspond pas à l'économie des différents types de productions (téléfilm, long métrage, court métrage, publicité...). Il est dissuasif.

Par ailleurs, ce tarif n'est pas assez précis quant aux prestations qu'il englobe : inclut-il les arrêtés de circulation et de stationnement, la mise à disposition d'agents municipaux ? L'absence de précision est source de malentendus avec les productions.

De nombreuses villes, qui proposent un décor et des prestations semblables à Senlis, accueillent gratuitement les tournages (Chartres, Le Mans, Troyes, Sélestat, Blois, Vichy...). Il faut donc relancer l'attractivité de Senlis, qui bénéficie de la proximité de Paris, par un remaniement des tarifs et un ajustement de la tarification aux besoins des productions, pour que les tarifs soient plus transparents.

Il est ainsi proposé de facturer aux productions la présence d'agents municipaux tels que mentionnés dans la liste de tarifs communaux, et de suivre la grille tarifaire suivante :

	Forfait journalier véhicules/caravanes / tentes/groupes électrogènes				
Nombre de véhicules/caravanes / tentes/groupes électrogènes	1 à 5 emprises	6 à 10 emprises	11 à 20 emprises	21 à 40 emprises	+ de 40 emprises
Places de stationnement dans la rue (places réservées + arrêtés de stationnement)	30 €	60 €	100 €	200 €	400 €

	Long métrage- téléfilm - Film publicitaire - forfait journalier		Court métrage - Documentaire - photo publicitaire et commerciale - forfait journalier	
	Equipe de 1 à 30 personnes	Equipe de + de 30 personnes	Equipe de 1 à 30 personnes	Equipe de + de 30 personnes
Occupation / privatisation de l'espace public (rues, places, parcs et jardins..) : prise d'arrêtés de circulation et stationnement, prêt de barrières	Tournage : 300 € Préparation - montage du décor : 150 €	Tournage : 600 € Préparation - montage du décor : 300 €	Tournage : 100 € Préparation - montage du décor : 50 €	Tournage : 400 € Préparation - montage du décor : 200 €
Occupation d'équipements publics (bibliothèque, gymnase, piscine, conservatoire, école...) sur les horaires de fermeture au public.	Tournage : 400 € Préparation - montage du décor : 200 €	Tournage : 700 € Préparation - montage du décor : 350 €	Tournage : 100 € Préparation - montage du décor : 50 €	Tournage : 400 € Préparation - montage du décor : 200 €
Monuments historiques / monuments du secteur sauvegardé (cathédrale, églises, prieuré, musées)	Tournage : 1.000 € Préparation - montage du décor : 500 €	Tournage : 2.000 € Préparation - montage du décor : 1000 €	Tournage : 500 € Préparation - montage du décor : 250 €	Tournage : 1.000 € Préparation - montage du décor : 500 €

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme BEAUVAIS) a décidé,

- de définir la nouvelle tarification pour les tournages de film comme indiqué ci-dessus,
- de facturer aux productions la présence d'agents municipaux tels que mentionnés dans la liste de tarifs communaux,
- d'autoriser le Maire, le cas échéant, à revaloriser ces tarifs annuellement.

CONVENTION AVEC LE GROUPE SPORTIF SENLISIEN, SECTION HALTEROPHILIE

Monsieur SMITH expose :

Monsieur TOTARO, Président du Groupe Sportif Senlisien (GSS) souhaiterait pouvoir réaliser des travaux d'extension sur le bâtiment, situé dans le Parc des Sports rue Yves CARLIER, qui abrite les activités musculation et haltérophilie.

Les travaux d'extension permettront :

- une modification des accès à la salle de musculation et d'haltérophilie pour la mise en place d'un contrôle d'accès, ainsi que la création d'un aménagement pour l'accès aux personnes à mobilité réduite,
- la création d'un espace accueil et bureau.

Le financement de ces travaux sera pris en charge dans son intégralité par le GSS, section Haltérophilie.

Pour finaliser cette opération, il y a lieu de procéder à l'établissement d'une convention.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité a décidé,

- d'autoriser le Maire à signer cette convention,
- à déposer toutes autorisations concernant le droit des sols pour cette opération.

PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE TRANSPORT

Monsieur SIX expose :

La précédente municipalité a demandé à la société TAXI CHRISTIAN de transporter Monsieur ZANZOURI, maire-adjoint, de l'aéroport d'Orly à Senlis, pour lui permettre d'assister à la commission d'appel d'offres du 30 juillet 2009 concernant la fourniture des repas aux restaurants scolaires.

La facture, d'un montant de 113,60 euros, est parvenue en Mairie de Senlis le 16 avril 2010. Elle a été mandatée le 7 mai 2010 et rejetée par Monsieur le Trésorier de Senlis conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales.

Afin que cette dépense puisse être prise en charge par la Ville de Senlis, il convient de fournir à l'appui du mandat une délibération du Conseil Municipal acceptant la prise en charge par la Ville.

Compte-tenu que la crédibilité de la Mairie est mise en cause et qu'il convient qu'un prestataire de services puisse être justement rémunéré pour sa prestation,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (6 refus de prendre part au vote : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS – Mme HULI) a décidé,

- d'accepter la prise en charge de cette dépense par la Ville de Senlis,
- d'autoriser le Maire à mandater la somme de 113,60 euros à la société TAXI CHRISTIAN.

RECOURS A LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Monsieur COUDIERE expose :

Le contrat d'affermage pour la gestion du service public de l'eau potable passé avec la société SEAO VEOLIA Eau arrive à expiration le 31 décembre 2011.

Afin d'étudier les conditions de la poursuite du service de l'eau potable au-delà de cette date, la ville a fait appel au Cabinet Amodiag, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La première mission consistait en une analyse de l'affermage, et une comparaison des différents modes de gestion dans notre situation. Le rapport est annexé à cette note de présentation.

Il ressort de ce rapport que l'affermage, notamment par la mutualisation de moyens techniques et le recours à une expertise pointue, et compte tenu de l'absence de gros investissements à réaliser, serait la meilleure solution de gestion.

Les principales caractéristiques de cet affermage seraient notamment les suivantes :

- Maintien du rendement du réseau au-delà de 83% ;
- Achèvement du remplacement des branchements en plomb ;
- Mise en œuvre d'une tarification sociale, et écologique.

Sa durée serait de 12 ans, afin notamment de permettre dans des conditions économiques supportables par les usagers de financer le remplacement des branchements en plomb.

Le recours à ce mode de gestion de l'eau potable, dans les conditions ci-dessus évoquées, a recueilli l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie en date du 11 avril 2011, ainsi que l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique Paritaire réuni en date du 22 avril 2011.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme BEAUVAIS – M. MARIANI) a décidé,

- d'approuver le recours au système de gestion du service public de l'eau potable de la Ville de Senlis par affermage,
- d'approuver les caractéristiques de la délégation du service décrites dans le rapport annexé,
- d'autoriser le Maire à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer toute pièce y afférent,

et le Conseil Municipal à main levée (à la demande de l'ensemble du Conseil Municipal) et à l'unanimité,

- a procédé à l'élection des cinq membres titulaires et cinq suppléants de la Commission de Délégation de Service public de l'eau potable visée à l'article L 1411-5 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dite « Commission Sapin » et a désigné les membres suivants :

5 membres titulaires :	5 membres suppléants :
<ul style="list-style-type: none">• M. COUDIERE• M. de FOMBELLE• M. DUTRAY• M. CASTEL• M. MARIANI	<ul style="list-style-type: none">• M. SIX• M. LHOYER• M. DEROODE• M. CLERGOT• M. BROUST

RECOURS A LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Monsieur COUDIERE expose :

Le contrat d'affermage pour la gestion du service public de l'assainissement passé avec la société SEAO VEOLIA Eau arrive à expiration le 31 décembre 2011.

Afin d'étudier les conditions de la poursuite du service de l'assainissement au-delà de cette date, la ville a fait appel au Cabinet Amodiag, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La première mission consistait en une analyse de l'affermage, et une comparaison des différents modes de gestion dans notre situation. Le rapport est annexé à cette note de présentation.

Il ressort de ce rapport que l'affermage, notamment par la mutualisation de moyens techniques et le recours à une expertise pointue, et compte tenu de l'absence de gros investissements à réaliser, serait la meilleure solution de gestion.

Les principales caractéristiques de cet affermage, conclu pour une durée de 12 ans seraient notamment :

- La prise en charge des investissements de renouvellement des équipements de la station d'épuration ;
- La gestion du réseau, et la réparation des dégradations sur de faibles linéaires ;
- La consolidation de la filière de traitement des boues ;
- La mise en place d'une tarification sociale et écologique.

Le recours à ce mode de gestion de l'assainissement a recueilli l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Consultative des Services publics locaux réunie en date du 11 avril 2011, ainsi que l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique Paritaire réuni en date du 22 avril 2011.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : Mme BEAUVAIS – M. MARIANI) a décidé,

- d'approuver le recours au système de gestion du service public de l'assainissement de la Ville de Senlis par affermage,
- d'approuver les caractéristiques de la délégation du service décrites dans le rapport annexé,
- d'autoriser le Maire à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L 1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer toute pièce y afférent,

et le Conseil Municipal à main levée (à la demande de l'ensemble du Conseil Municipal) et à l'unanimité,

- a procédé à l'élection des cinq membres titulaires et cinq suppléants de la Commission de Délégation de Service public de l'assainissement visée à l'article L 1411-5 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dite « Commission Sapin » et a désigné les membres suivants :

5 membres titulaires :	5 membres suppléants :
<ul style="list-style-type: none">• M. COUDIERE• M. de FOMBELLE• M. DUTRAY• M. CASTEL• M. MARIANI	<ul style="list-style-type: none">• M. SIX• M. LHOYER• M. DEROODE• M. CLERGOT• M. BROUST

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES RUE DU VIEUX FOUR - ANNULLATION DE LA DELIBERATION DU 31 MARS 2011

Monsieur COUDIERE expose :

Par délibération en date du 31 Mars 2011, nous avons décidé de solliciter l'octroi de subventions au titre de l'extension du réseau d'eaux pluviales rue du Vieux Four.

Ce dossier a été retenu par les services préfectoraux mais doit, pour pouvoir bénéficier de la subvention, comporter le montant au centime près, et nécessite d'annuler la précédente délibération et d'en établir une nouvelle (montant prévu : 57.046 euros HT).

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé d'annuler la délibération du 31 mars 2011 relative à une demande de subvention pour l'extension du réseau d'eaux pluviales rue du Vieux Four.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES RUE DU VIEUX FOUR

Monsieur COUDIERE expose :

La Ville de Senlis envisage de procéder à l'extension du réseau d'eaux pluviales rue du Vieux Four. Ces travaux sont estimés à 57.045,79 euros HT et sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat, dans le cadre des subventions accordées pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé d'approuver la réalisation des travaux pour l'extension du réseau d'eaux pluviales rue du Vieux Four et d'autoriser le Maire à solliciter de l'Etat, au titre de la DETR, l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING DU GYMNASSE FONTAINE DES PRES - ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 31 MARS 2011
--

Monsieur COUDIERE expose :

Par délibération en date du 31 Mars 2011, nous avons décidé de solliciter l'octroi de subventions au titre de la réalisation de travaux d'aménagement du parking du gymnase Fontaine des Prés.

Ce dossier a été retenu par les services préfectoraux mais doit, pour pouvoir bénéficier de la subvention, uniquement porter sur une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Aussi, convient-il d'annuler la précédente délibération et d'en établir une nouvelle.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé d'annuler la délibération du 31 mars 2011 relative à une demande de subvention pour la réalisation de travaux d'aménagement du parking du gymnase Fontaine des Prés.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARKING DU GYMNASSE FONTAINE DES PRES
--

Monsieur COUDIERE expose :

La Ville de Senlis envisage de procéder à la réalisation de travaux d'aménagement du parking du gymnase Fontaine des Prés. Ces travaux sont estimés à 75.417,15 euros HT et sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat, dans le cadre des subventions accordées pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé d'approuver la réalisation des travaux pour la réalisation de travaux d'aménagement du parking du gymnase Fontaine des Prés. et d'autoriser le Maire à solliciter de l'Etat, au titre de la DETR, l'octroi d'une subvention aussi élevée que possible.

TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DES VOIRIES COMMUNALES - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
--

Monsieur COUDIERE expose :

Le marché passé en 2007 pour les travaux d'entretien courant de la voirie et des réseaux divers arrive à expiration cette année et il est donc nécessaire de procéder au lancement d'une nouvelle consultation.

Les candidats auront à remplir un bordereau de prix unitaires et un détail quantitatif estimatif établis par les services techniques.

Le marché sera conclu pour une durée d'un an et sera susceptible d'être reconduit pour une durée maximale ne pouvant excéder quatre ans. Il sera passé sous la forme d'un marché à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics et sera dévolu après procédure adaptée en application des dispositions de l'articles 28 de ce code.

Le montant maximum annuel de commandes est fixé à 600.000 euros H.T.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2011.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé d'autoriser le Maire à lancer la consultation correspondante et à signer le marché à intervenir avec la société retenue.

CESSION MOBILIERE

Madame PRUVOST-BITAR expose :

Conformément à nos engagements durant la campagne, je sou mets à votre approbation une cession de biens meubles et objets. Il s'agit des éléments suivants achetés par Monsieur CANTER, lorsqu'il était Maire de Senlis, et qui figuraient dans son bureau à l'Hôtel de Ville :

- Bureau plat rectangulaire à pieds droits, structure en bronze patiné argent, ornée de mascarons. Le plateau, la ceinture et la façade des deux tiroirs en placage d'ébène de macassar. Signé et numéroté 1/8 sur la structure. Hauteur : 79,5cm ; longueur : 178cm ; largeur : 79cm. Acheté le 8 janvier 2009 chez Laurent CHAUVAT, 16 rue du Petit Thouars, 75003 Paris, au prix de 9.800 euros - estimation : 2000/3000 euros
- Console rectangulaire à pieds droits, structure en bronze patiné argent ornée d'un mascaron, plateau enchassé en placage d'ébène de macassar. Signé et numéroté 1/8 sur la structure. Hauteur : 79cm ; largeur : 160cm ; profondeur : 40cm. Acheté le 8 janvier 2009 chez Laurent CHAUVAT, 16 rue du Petit Thouars, 75003 Paris, au prix de 4.000 euros - estimation : 1500/2000 euros
- FORNASETTI éditeur, d'après un dessin de Piero Fornasetti : corbeille à papier cylindrique en métal à décor d'architectures sérigraphiées noir et blanc, cerclé en laiton. Porte au revers une étiquette Fornasetti – Milano. Hauteur : 28cm ; diamètre : 26,5cm. Acheté le 9 septembre 2008 chez L'Eclaireur, 26 Champs Elysées, 75008 Paris, au prix de 727 euros - estimation : 150/200 euros
- FORNASETTI éditeur, d'après un dessin de Piero Fornasetti : pied de lampe cylindrique en métal sérigraphié noir et blanc à décor d'architectures et cerclé de laiton. Porte au revers une étiquette Fornasetti – Milano. Hauteur : 43cm ; diamètre : 10,5 cm. Acheté le 9 septembre 2008 chez L'Eclaireur, 26 Champs Elysées, 75008 Paris, au prix de 604 euros - estimation : 150/ 200 euros
- FORNASETTI éditeur, d'après un dessin de Piero Fornasetti : porte-revues en bois sérigraphié noir et blanc à décor de bas-relief antique sur pieds en laiton. Etiquette de Fornasetti sous la base. Signé du cachet Fornasetti – Milano. Hauteur : 38,5cm ; largeur : 42cm. Acheté le 9 septembre 2008 chez L'Eclaireur, 26 Champs Elysées, 75008 Paris, au prix de 975 euros - estimation : 300/500 euros
- FORNASETTI éditeur, d'après un dessin de Piero Fornasetti : plateau en bois à décor sérigraphié en noir et blanc de visages antiques. Porte au revers une étiquette Fornasetti – Milano. Hauteur : 49,5cm ; largeur : 48cm ; longueur : 60cm. Acheté le 9 septembre 2008 chez L'Eclaireur, 26 Champs Elysées, 75008 Paris, au prix de 479 euros - estimation : 150/200 euros

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (6 contre : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL - Mme BEAUVAIS – Mme HULI) a décidé,

- de la vente aux enchères publiques des biens meubles et objets ci-dessus selon les éléments chiffrés par Monsieur LE COENT, Commissaire-priseur de l'Hôtel des Ventes de Senlis,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents en ce sens,
- de donner mandat de vente à l'Hôtel des Ventes de Senlis, 63 rue du Faubourg Saint-Martin, 60300 Senlis.

INFORMATION SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE L'OISE

Madame le Maire expose :

Vous avez été destinataires avec la convocation à cette séance du projet de Schéma départemental de coopération intercommunale 2012-2017, projet de la Préfecture de l'Oise, qui a été transmis le 2 mai 2011 aux collectivités concernées par des modifications au Schéma départemental de coopération intercommunale.

Vous avez également été destinataires d'un certain nombre de documents de l'association Oise La Vallée - à laquelle la Ville de Senlis adhère - dont la page de garde s'intitule « réforme territoriale, 16 décembre 2010 », documents que nous avons demandés à cette agence d'urbanisme afin de disposer d'une lecture objective de notre territoire.

Ce que je vous propose ce soir, puisque vous avez eu ces informations, c'est de vous faire part du planning qui va être engagé dans la mesure où Monsieur le Préfet de l'Oise demande aux communes d'émettre un avis, voire de faire d'autres propositions. Je vous informe que je convoquerai :

- au mois de juin 2011 le Conseil Municipal afin d'émettre cet avis,
- et au préalable la Commission Aménagement, Urbanisme et Développement Durable, afin de pouvoir débattre du projet du Schéma départemental de coopération intercommunale établi par Monsieur le Préfet de l'Oise.

La séance a été levée à 22h35.